



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Droits de l'homme

Question écrite n° 64440

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la campagne de sensibilisation lancée par Amnesty International concernant les droits fondamentaux des populations indiennes des Amériques. Cette campagne marque à sa manière le 500^e anniversaire de la découverte du Nouveau Monde. Elle révèle de nombreux exemples de discrimination à l'égard de ces populations dans tous les pays américains du Nord et du Sud. Elle constate que celles-ci deviennent plus que d'autres victimes de violations de leurs droits fondamentaux et se heurtent ensuite à l'indifférence du système judiciaire. Un rapport d'Amnesty intitulé : « Amériques : les droits bafoués des populations indigènes », dénonce longuement les diverses formes prises par ces atteintes aux droits de l'homme. Il lui demande de bien vouloir entreprendre, à l'échelle internationale, les initiatives nécessaires pour arrêter les violations perpétrées depuis des siècles contre les premiers occupants du continent.

Texte de la réponse

Reponse. - Les sociétés américaines sont nées de la conquête, avec tout le cortège de brutalités, de spoliations et d'injustices qui l'a caractérisée. Cet héritage historique est aujourd'hui présent sur ce continent, où les populations autochtones sont fréquemment l'objet d'une marginalisation sociale et économique prononcée. Pour souffrir d'exceptions, cette situation est cependant fort répandue, notamment en Amérique centrale et en Amérique du Sud où ces populations, massivement rurales et pauvres, vivent souvent à l'écart, même lorsqu'elle constituent une fraction importante, ou majoritaire de la population. En Amérique du Nord, où leur situation, dans des pays démocratiques hautement développés, ne peut être mise sur le même plan, les communautés autochtones voient leurs revendications culturelles et leurs aspirations à participer à la vie publique prises progressivement en compte. Aux États-Unis, par exemple, les Amérindiens auront pour la première fois un des leurs qui siègera au Sénat. Au Canada, les droits des autochtones ont été reconnus dans la Constitution de 1982 ; pour la première fois cette année, ils ont été partie prenante aux négociations constitutionnelles sur l'avenir de la Fédération. Leur « droit inhérent à l'autonomie gouvernementale » avait été reconnu dans le projet de réforme, rejeté par le référendum national d'octobre dernier ; malgré cet échec, les discussions devraient se poursuivre avec Ottawa et les provinces. Dans le reste du continent, en droit les indigènes ne sont soumis à aucune discrimination de quelque nature que ce soit. En fait, à la situation de pauvreté s'ajoutent des problèmes de culture et de langue qui les rendent quelquefois moins aptes à se défendre contre l'injustice. Il n'est cependant pas évident de distinguer les violations des droits de l'homme dont ils sont victimes en tant qu'indigènes, de celles dont sont victimes les autres populations, toutes ces violences devant bien évidemment être condamnées au même titre. Notre pays apporte son soutien à toutes les populations dans le besoin, quelle que soit leur origine ethnique, comme en témoignent les actions d'aide médicale contre le choléra dans les pays andins, l'aide alimentaire d'urgence qu'elle accorde à nombre de pays d'Amérique latine, et plus généralement l'aide au développement dont il faut rappeler que la France est un des pays industrialisés à accomplir l'effort le plus important. En ce qui concerne spécifiquement les populations indigènes, notre pays salue comme un signe d'espoir l'attribution du prix Nobel de la paix 1992 à la dirigeante d'origine quiché (Maya) Rigoberta Menchu, qui

a attire l'attention de la communauté internationale sur le problème indigène au Guatemala à la veille de l'« année internationale des populations indigènes ». La France porte à cette cause un intérêt soutenu, dont témoigne récemment l'entretien accordé par M le président de la République à Mme Menchu lors de la visite de la lauréate à Paris en novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64440

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5243